

République Française

Département de la Haute-Savoie

CCAS D'ANNECY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CCAS

SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

CCAS – 2023-2

OBJET : ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)

Délibération exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le :

Délibération publiée le :

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANNECY, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Bénédicte SERRATE en qualité de Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Bénédicte SERRATE, Karine PICCHEDDA, Marie BERTRAND, Jean-Louis TOE, Jean-Jacques PASQUIER, Françoise CLEMENT-FAVRE, Fabienne GAUCHER, Jean DOUCET, François VAUDIN, Jean SORNAY, Jean-Pierre CASSA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Alexandra BEAUJARD, Abdelrahim ALI YAGOUB, Bertrand DE FLEURIAN.

ABSENTS OU EXCUSÉS : François ASTORG, Christiane LAYDEVANT, Myriam FROGER.

L'association UNCCAS, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale. L'UNCCAS agit dans le respect des valeurs laïques et républicain.

Les élus et les membres du CCAS ont souhaité adhérer à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale considérant l'intérêt pour le CCAS d'Annecy de bénéficier des conseils techniques et des publications de cette association.

Il est donc proposé :

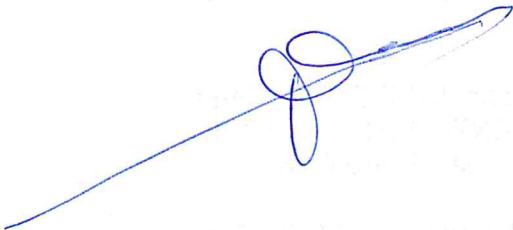
- D'autoriser l'adhésion du CCAS d'Annecy à l'association UNCCAS,
-
- D'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 6 272.34 €uros,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La Vice-présidente,

Bénédicte SERRATE



La secrétaire de séance,

Karine PICCHEDDA

